

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

-----  
COMMUNE DE WUENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2010

L'an deux mil dix, le dix-sept décembre, à vingt heures, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. Roland MARTIN, Maire, Bernard HORNY, Daniel SIFFERT, Jean-Marc WEBER et Mme Marie-Odile FUGLER, Adjoint, Mmes Liliane GRUNEISEN, Sylvie PLAIN, Fabienne GARCETTE et Monique HEITZLER, Conseillères Municipales, MM. Bertrand MECHLER, Christophe SCHALLER, Michel HAENNIG, Daniel ROTHENFLUG et Vincent WERNER, Conseillers Municipaux.

**ABSENT avec EXCUSE** : M. Christophe HAWECKER, Conseiller Municipal.

**ABSENT sans EXCUSE** : Néant.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Martine REININGER.

**M. Christophe HAWECKER, Conseiller, a donné procuration de vote à M. Christophe SCHALLER, Conseiller.**

-----  
**ORDRE DU JOUR**

- 1/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 17/09/2010
- 2/ Réajustement des différents tarifs 2011
- 3/ Indemnité de conseil du receveur municipal
- 4/ Demandes de subventions
- 5/ Affaires relatives au personnel communal
- 6/ Recensement de la population : nomination des agents recenseurs et du coordonnateur communal et fixation de leur rémunération
- 7/ Forêt : programme de travaux et état prévisionnel des coupes – année 2011
- 8/ Forêt : approbation de l'état d'assiette des coupes 2012
- 9/ Palmarès 2010 des maisons fleuries
- 10/ Comptes-rendus des diverses commissions
- 11/ Comptes-rendus des délégués aux différents organismes extérieurs

12/ Compte-rendu des délégations au Maire

13/ Divers (fixation des tarifs de vente de sapins de Noël – informations diverses)

-----

M. le Maire ouvre la séance à 20h00 précises et salue bien cordialement l'assemblée.

Il fait part ensuite de la procuration suivante :

M. Hawecker à M. Schaller

M. le Maire souhaite à M. Hawecker, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, ses meilleurs vœux de convalescence et de bon rétablissement.

Puis, il adresse ses remerciements et/ou félicitations :

- aux organisateurs et à toutes les personnes qui se sont investies bénévolement à la réussite de la Fête du Vin Nouveau les 25 et 26/09/2010,
- au Conseil de Fabrique, à la Société de Musique "Espérance", à la Chorale d'Issenheim, à l'organiste M. Derycke et à Mme Dominique Martin pour l'excellent concert donné en l'église Saint-Gilles le 07/11/2010, au profit de la restauration de l'orgue de l'église,
- à la Brigade franco-allemande de Müllheim et à l'Association « Les Amis du Hartmannswillerkopf » pour les travaux de restauration sur le site du « Hartmannswillerkopf » début novembre 2010,
- aux organisateurs, à la Brigade franco-allemande de Müllheim et participants à la commémoration de l'Armistice le 11/11/2010,
- à Mme Odile Pannwitz pour le prêt de la "flamme" pour la cérémonie du 11/11/2010,
- au Corps des Sapeurs-Pompiers pour la vérification des bouches à incendie le 20/11/2010,
- à l'Ecole Elémentaire « le gros chêne » pour l'organisation de la soirée d'automne le 23/11/2010,
- à Mme l'Adjoint et aux conseillères qui ont assuré la permanence et aux généreux donateurs de la Banque Alimentaire du 27/11/2010,
- aux membres du Conseil Municipal pour la décoration des sapins de Noël le 27/11/2010,
- à la Société de Musique « Espérance » pour la 2<sup>ème</sup> édition du « Wuana-show » le 28/11/2010,
- aux Sapeurs-Pompiers pour l'organisation de la Sainte-Barbe le 04/12/2010,
- à l'Association « Les Amis de l'orgue de Wuenheim » pour le marché de Noël du 05/12/2010,
- aux Adjoints, conseillers municipaux et à MM. Cadé, Dugardin, Gruneisen et Reeb, qui ont donné un coup de main pour la coupe des sapins de Noël le 11/12/2010
- à certains membres du Conseil Municipal des Jeunes pour l'aide à la distribution des livres de Noël dans les écoles le 17/12/2010.

Enfin, il fait part de cartes et lettres de remerciements émanant de :

- M. Henri Noepfel pour l'attention à l'occasion de son 85<sup>ème</sup> anniversaire,
- l'UNC-AFN, section de Wuenheim, le Club "Fidélino" et Delta Revie Haut-Rhin pour la subvention communale 2010,
- le Collège « R. Beltz » de Soultz pour le soutien apporté lors du cross des 11, 12 et 13/10/2010 et pour la subvention au profit des élèves méritants.

Puis, l'ordre du jour est abordé.

**1° / POINT: APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17/09/2010 :**

Le Procès-Verbal de la séance du 17/09/2010 est approuvé à l'unanimité.

**2° / POINT : REAJUSTEMENT DES DIFFERENTS TARIFS 2011 :**

Les tarifs ci-après sont proposés à l'appréciation du Conseil Municipal, tarifs tenant compte d'une augmentation de 1,6 %, ce qui correspond à l'augmentation du coût de la vie au cours de l'année 2010 :

**I. - LOCATIONS DIVERSES :**

**- Location provisoire de terrains communaux :**

- terrains pour dépôt de ruches, annuelle .....	36,45 €
- pré "Leimgruben", annuelle .....	38,55 €
(M. Pierre SCHWENDENMANN - WUENHEIM)	
- Coupes d'herbe sur pré communal, la coupe .....	38,55 €
(M. Pierre SCHWENDENMANN - WUENHEIM)	

**II. CIMETIERE :**

- Concession trentenaire, le m <sup>2</sup> .....	49,30 €
- Concession cinquantenaire, le m <sup>2</sup> .....	93,60 €

**III. COLUMBARIUM :**

- 1 case (2 urnes) pour une durée de 15 ans	254,00 €
- 1 case (2 urnes) pour une durée de 30 ans	457,20 €

**III. BOIS DE CHAUFFAGE :**

La commission « vignoble-forêt » du 25/11/2010 propose les mêmes tarifs qu'en 2010, à savoir :

- Prix du bois dur (chauffage), HETRE, le stère .....	47,00 € TTC
- Prix du bois dur (chauffage), CHENE, le stère .....	45,00 € TTC

- Bois A.F.D., le stère ..... 45,00 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces tarifs et autorise M. le Maire à émettre les titres de recettes en conséquence.

A préciser que le bois de chauffage est coupé sur demande préalable, pour besoin personnel et à raison de 16 stères maxi par an et par foyer de Wuenheim.

### **3° / POINT : INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL :**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Décret N° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités Territoriales et leurs Etablissements Publics aux agents des Services Extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté Interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté Interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

est invité :

- à demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

- à accorder l'indemnité de conseil au taux de 75 % par an,

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'Arrêté Interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. Georges Teulière, Receveur Municipal,

- à lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 €.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **4° / POINT : DEMANDES DE SUBVENTIONS :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour les demandes de subventions suivantes :

- Ecole Champagnat : classe médiévale pour une élève de Wuenheim : 20 €
- Association Française des sclérosés en plaques : 40 €
- Ecole alsacienne de Chiens-Guides d'Aveugles : 40 €
- Association des Paralysés de France : 40 €

La subvention scolaire sera imputée à l'article 65738 (classes de neige et autres) et les 3 autres subventions seront imputées à l'article 65748 du budget primitif 2011.

**5°/ POINT : AFFAIRES RELATIVES AU PERSONNEL COMMUNAL :**

**A. : GRATIFICATION DE FIN D'ANNEE :**

Le Conseil Municipal est invité à :

- confirmer l'octroi d'une gratification de fin d'année (13<sup>ème</sup> mois) à l'ensemble du personnel de la fonction publique territoriale en un versement unique en décembre.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**B. : REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL :**

Par délibérations en date du 02/12/2003 et du 23/03/2004, le Conseil Municipal s'était prononcé pour l'attribution du régime indemnitaire au personnel communal.

Ainsi que préconisé par les textes, le Conseil Municipal doit se prononcer chaque année sur cette attribution.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à reconduire le versement des indemnités pour les agents appartenant aux grades ci-dessous :

1. Personnel de catégorie C :

l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.)

<u>GRADE</u>	Montant de référence annuel au 01.07.2010	<u>Coefficient multiplicateur</u> (entre 1 et 8)
Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	449,28 €	1
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1 <sup>ère</sup> classe	464,30 €	1
Adjoint Technique de 1 <sup>ère</sup> classe	464,30 €	1,5

2. Personnel de catégorie B :

l'indemnité forfaitaire de travaux supplémentaires (I.F.T.S.)

<u>GRADE</u>	Montant de référence annuel au 01.07.2010	<u>Coefficient multiplicateur</u> (entre 1 et 8)
Rédacteur Principal	857,82 €	3

l'indemnité d'exercice de missions des préfetures (I.E.M.P.)

<u>GRADE</u>	Montant de référence annuel au 01.01.2004	<u>Coefficient multiplicateur</u> (entre 0,8 et 3)
Rédacteur Principal	1.250,08 €	1,5

l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (I.F.C.E.)

268,68 € par scrutin

- autoriser le Maire à fixer le montant individuel dans la limite d'un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 8,
- décider d'un versement mensuel suite à l'instauration de la retraite additionnelle de la fonction publique (agents affiliés à la CNRACL),
- les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2011, articles 64111 et 64131

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**6° / POINT : RECENSEMENT DE LA POPULATION :**

**A/ NOMINATION DES AGENTS RECENSEURS ET DU COORDONNATEUR COMMUNAL :**

Le Conseil Municipal,

Vu le décret N° 2003/485 du 5/06/2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret N° 2003/561 du 23/06/2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Vu les deux candidatures aux postes d'agents recenseurs,

est invité à nommer

Mme Martine REININGER, Rédacteur Principal

et

Mlle Marie STEPHANN, Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe

agents recenseurs pour le recensement de la population du 20 janvier 2011 au 19 février 2011

et à nommer également Mme Marie-Odile Fugler, coordonnateur communal.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**B/ REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS :**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles 2122-21-10 et 2123-18,

Vu la loi du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi N° 2002/276 du 27/02/2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret N° 2003/485 du 5/06/2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret N° 2003/561 du 23/06/2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Vu le tableau des emplois adoptés sous le paragraphe A/ du présent point nommant Mmes REININGER Martine et STEPHANN Marie, agents recenseurs,

CONSIDERANT qu'il appartient à la Commune de fixer la rémunération des agents recenseurs,

ENTENDU l'exposé de M. le Maire,

est invité à :

- charger M. le Maire de procéder aux enquêtes de recensement et de les organiser,
- créer deux postes d'agents recenseurs occasionnels,
- fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :
  - 1,72 € par habitant recensé
  - 1,13 € par feuille de logement
- d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2011, sous l'article 64111.

A préciser que cette rémunération correspond à la dotation de l'Etat perçue par la commune.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **7° / POINT : FORÊT : PROGRAMME DE TRAVAUX ET ETAT PREVISIONNEL DES COUPES – ANNEE 2011 :**

Suite à la réunion de la commission « vignoble-forêt » du 25/11/2010 qui a fait le point de la situation forestière avec la participation de MM. Sprauel et Reeb, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, qui se monte en recette brute H.T. à 105.580 € pour 2.435 m<sup>3</sup>,
- approuver le programme de travaux présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2011 en forêt communale,
- déléguer le Maire pour le signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil,
- voter les crédits correspondants à ce programme de travaux, soit 31.324,00 € H.T. dont 10.106,00 € H.T. de travaux d'investissement et 21.218,00 € H.T. de travaux d'entretien.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**8° / POINT : FORÊT : APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES 2012 :**

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un "état d'assiette des coupes", qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage.

Cet état d'assiette des coupes est élaboré en application de l'aménagement forestier, qui prévoit les parcelles à marteler annuellement dans les groupes d'amélioration et les surfaces à régénérer et volumes prévisionnels pour les groupes de régénération. Des modifications du programme prévu par l'aménagement peuvent cependant être prévues (annulation, ajournement ou anticipation), compte tenu de l'état du peuplement ou de demandes du propriétaire. Ces possibilités de modification sont cadrées par le Code Forestier.

L'article 12 de la "charte de la forêt communale" cosignée par l'ONF et les représentants des communes forestières, prévoit que les propositions d'état d'assiette soient approuvées par délibération du conseil municipal.

C'est ainsi que l'ONF nous a transmis la proposition d'assiette 2012 transmise aux Conseillers Municipaux.

A préciser que cette approbation de l'état d'assiette n'entraîne que la décision de marteler les coupes inscrites. Après martelage, ces coupes seront inscrites à l'état prévisionnel des coupes de l'exercice 2012, qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal fin 2011.

Suite à la réunion de la commission « vignoble-forêt » du 25/11/2010, le Conseil Municipal est invité à approuver l'état d'assiette des coupes 2012.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**9° / POINT : PALMARES 2010 DES MAISONS FLEURIES :**

M. l'Adjoint Siffert donne lecture du palmarès 2010 des maisons fleuries :

**MAISON AVEC JARDIN OU COUR**

1. M. et Mme SIFFERT François – 6 rue du Vignoble.....	18,17 points	
2. M. et Mme ROBISCHUNG Antoine – 8 rue du Réservoir.....	16,83 points	
3. M. et Mme FUGLER Michel – 24 rue du Col Amic.....	16,50 points	
4. M. et Mme MONAMI Louis – 7A rue de la Fonderie .....	15,67 points	
5. M. et Mme ZIMMERMANN Benoît – 34 rue Principale .....	15,33 points	
6. M. et Mme COUTY Robert – 8 rue du Ruisseau .....	15,00 points	
7. M. et Mme JUD Claude – 2 rue du Vieil Armand .....	14,00 points	
8. M. et Mme ZEYER Pierre – 10 rue du Ruisseau .....	13,83 points	
9. M. et Mme HAENNIG Henri – 3 Montée de Thierenbach.....	13,50 points	
9. M. et Mme HASENFORDER Robert – 7B rue de la Fonderie .....	13,50 points	) ex-aequo
10. M. et Mme GASSER Pierre – 43 rue Principale.....	13,33 points	

## MAISON

1. M. et Mme MOSCHENROSS François – 3A rue du Ruisseau..... 15,50 points
2. M. et Mme MARBACH Frédéric – 18 rue du Col Amic ..... 15,33 points
3. M. et Mme SCHMITT Marcel – 10 Route de Cernay..... 14,00 points
4. M. et Mme GERBER Patrick – 152 rue Principale ..... 13,67 points
5. M. et Mme WAGNER Gérard – 128 rue Principale ..... 13,50 points
6. M. et Mme WAGNER Jean-Marc – 3 rue du Vieil Armand..... 13,17 points ) ex-aequo
6. M. et Mme WAGNER Franck – 49 rue Principale ..... 13,17 points
8. M. et Mme FUGLER Jean-Marie – 134 rue Principale ..... 13,00 points ) ex-aequo
8. M. LEDERMANN Erick – 42 rue Principale ..... 13,00 points ) ex-aequo
8. M. et Mme ZINCK Philippe – 7 rue de la Fonderie..... 13,00 points ) ex-aequo
8. M et Mme NESTELHUT Jean-Marie – 1 rue du Gazon ..... 13,00 points

M. le Maire et M. Siffert adressent leurs félicitations et leurs remerciements à l'ensemble des lauréats ainsi qu'à tous les habitants du village qui s'investissent chaque année dans le fleurissement de leur propriété et aux membres du jury.

Le Conseil Municipal décide, pour les années à venir, de ne plus détailler en deux catégories le palmarès des maisons fleuries, mais de n'en comptabiliser qu'une seule avec 20 récipiendaires.

### **10° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS :**

- **"Toutes Commissions" du 12/10/2010** : le cabinet B 2000 de Colmar a présenté le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics pour les personnes à mobilité réduite, ainsi que l'exige la loi N° 2005/102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Ce P.A.V.E. a pour mission de déterminer les éléments de voirie et des espaces publics, susceptibles de constituer un obstacle pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et de proposer les travaux à entreprendre pour y remédier. Wuenheim est concerné sur le cheminement place de la Mairie jusqu'à la salle des fêtes et le Foyer Paroissial.

- **"Toutes Commissions" du 19/10/2010** : cette réunion « POS-PLU » a permis de prendre connaissance des conclusions du commissaire-enquêteur suite à l'enquête publique de septembre 2010 en présence du bureau d'études TOPOS et de la suite à apporter à ce dossier.

- **Commission "Ecoles-Jeunesse-Cadre de Vie et Relations habitants-Aide Sociale-Manifestations" du 26/10/2010** : les points principaux de cette réunion ont été le projet d'aménagement du hall d'entrée des écoles proposé par les enseignantes, la préparation de la Banque Alimentaire du 27/11/2010, la préparation de la fête de Noël des moins-jeunes du 19/12/2010 et les décorations de Noël.

- **Commission "Vignoble-Forêt" du 4/11/2010** + Comité du Syndicat viticole : ce rendez-vous annuel avec les membres du Comité du Syndicat Viticole, a pour but de faire le point des problèmes rencontrés, de recenser les attentes et d'aborder les projets en cours. Ont été discutés la clôture électrique contre les dégâts de gibiers, les travaux sans autorisation dans le vignoble par des particuliers, le bassin de rétention dans le cadre du Gerplan, la collecte des eaux de ruissellement sur le talus où vient d'être réalisé l'enrochement du Wuenheimerbach, les travaux programmés en 2011, le sentier viticole et la fermeture du vignoble pendant les vendanges.

- **Commission "Ecoles-Jeunesse-Cadre de Vie et Relations habitants-Aide Sociale-Manifestations" du 9/11/2010** + **Conseil Municipal des Jeunes** : cette réunion en présence des membres du Conseil Municipal des Jeunes a été l'occasion de faire le point sur les projets en cours et à venir. Il a également été procédé à l'élection d'un nouveau Maire, Mlle Lucile Riat ayant donné sa démission : c'est Mlle Marjorie Plain qui a été élue.

- **Conseils d'Ecoles Maternelle et Élémentaire du 16/11/2010** : M. le Maire et Mme Fugler, déléguée aux conseils d'école ont fait un compte-rendu de ces deux conseils d'écoles.

- **Commission "Vignoble-Forêt" du 25/11/2010** + **responsables ONF** : le point essentiel de cette réunion a été l'étude du plan de coupes 2011 en forêt communale en présence des responsables de l'ONF.

- **"Toutes Commissions" du 30/11/2010** : il s'agissait d'une réunion de travail « POS-PLU » où le règlement a été passé en revue et les éléments nouveaux émanant du SCOT « Rhin-Vignoble-Grand'Ballon » ont été étudiés.

- **"Toutes Commissions" du 07/12/2010** : les conseillers ont pris connaissance de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 17/12/2010 ainsi que d'une dizaine de points d'actualité (déneigement – salage - Travaux, rue Principale - PLU - Enfouissement de la ligne HTA, rue de la Fonderie - Redevance Incitative des Ordures Ménagères - Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2008 et 2009 - Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges : charte 2011-2023 - Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) - CAF : régularisation Prestation de Service Enfance Jeunesse 2009 + Assemblée Générale « 4 pour 1 » - rapport d'activité 2009 du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin - Concert inaugural de l'orgue de l'Eglise fixé au 13 mars 2011 - Liste des investissements-acquisitions 2011 et années à venir - Grenelle Environnement N° 2 : la trame verte et bleue).

#### **11° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DELEGUES AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS :**

- **Conseil de Communauté de Communes de la Région de Guebwiller du 30/09/2010** : ont été examinés essentiellement le service Environnement, l'assainissement, les décisions modificatives 2010, les affaires économiques, une rétrocession de rue, la petite enfance, le Gerplan, les frais de représentation, le transport à la demande, les affaires relatives au personnel et le contrat de développement.

- **réunions SCOT « Rhin-Vignoble-Grand'Ballon » des 19 et 28/10/2010** : M. Haennig, délégué de la commune au SCOT fait un compte-rendu de ces deux réunions.

M.le Maire relate aussi son entrevue avec M. Habig, Président du SCOT, suite aux observations faites dans le cadre de l'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU).

- **Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de la Lauch** : M. Siffert, délégué de la commune dans ce Syndicat fait un rapide compte-rendu de la réunion qui s'est tenue ce jour-même. Il a notamment été question des nouvelles modalités de remboursement de la dette du SIEP de la Lauch à la Ville de Guebwiller, de décisions modificatives au budget, du vote de la durée d'amortissement des biens du SIEP de la Lauch, d'acter les présentations des rapports des prix et de la qualité du service de l'eau potable, de l'indemnité de conseil 2010 du Trésorier et de la présentation des chantiers réalisés en 2010.

### **12° / POINT : COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS AU MAIRE :**

M. le Maire fait le compte-rendu de ses délégations au Conseil Municipal :

- Droit de préemption urbain : 2 déclarations d'intention d'aliéner un bien ont été signées depuis le début de l'année 2010.

Le Conseil Municipal donne quitus au Maire pour ses délégations.

### **13° / POINT : DIVERS :**

#### **A/ FIXATION DES TARIFS DE VENTE DES SAPINS DE NOËL :**

Les tarifs 2009 sont reconduits, à savoir :

- petits : 9 €
- moyens : 13 €
- grands : 17 €

Le Conseil Municipal est invité ensuite à fixer le prix des fonds de coupe sur pied dans la forêt soumise : 8 € HT le stère

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

#### **B/ INFORMATIONS DIVERSES :**

- don de M. Hans Grünewald, Citoyen d'Honneur : M. le Maire informe l'assemblée que M. Grünewald a fait un don de 4.000 € à la Fondation du Patrimoine pour la restauration de l'orgue. Il lui adresse ses remerciements les plus vifs, en son nom personnel et en celui du Conseil Municipal.

- Bilan d'activité des gardes de la Brigade Verte du 01/06 au 31/08/2010 : 51 passages et/ou interventions sur le ban communal

- Travaux, rue Principale (2<sup>ème</sup> tranche) : c'est l'entreprise Mader STP qui a été retenue suite à l'appel d'offres du 10/09/2010 pour un montant de 356.691,50 € HT (les 3 réseaux) avec un

montant de 145.807,50 € HT pour le réseau d'eaux pluviales à charge de la commune, dont une participation de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller de 26.600 € HT.

M. le Maire remercie les Adjointes, les conseillers municipaux, les délégués de la commune auprès des organismes extérieurs et le personnel communal pour l'important travail effectué durant cette année 2010.

Il invite ses collègues à être solidaires, car les choix seront plus délicats dorénavant du fait d'une baisse générale des dispositifs d'aide aux investissements des communes. Il rappelle également l'importance du périscolaire qui aide au nécessaire maintien des effectifs dans nos écoles.

Après avoir souhaité de bonnes fêtes de fin d'année à l'assemblée, M. le Maire clôt la séance à 21h15.